ees provinces sont aujourd'hui en relations commerciales avec eux. Ces provinces suivront les lois générales des transactions commerciales en allant aux Etate-Unis. exactement comme nous allons en Europe pour y chercher les marchandises dont nous avons besoin et les échanger contre nos produits. Mais revenant à la question du tarif, je dis qu'il faut arriver à la conclusion que le déficit créé par son abaissement retombera sur l'agriculture et l'industrie du pays, et qu'on leur fait une position inférieure dans la confédération. Si on réduit les droits d'importation de 20 à 11 pour cent, l'on fait perdre tout leur profit à nos manufactures canadiennes, et l'on empêche les capitalistes de venir s'établir en Canada Ce sera là une conséquence immédiate de la confédéra-J'ai entendu dire que les protestants du Bas-(lanada devaient se trouver satisfaits pour l'avenir, parce que nous avons toujours agi avec libéralité envers eux. Mais ce n'est pas là une garantie pour eux, comme nous ne nous contenterions pas nous-mêmes d'une simple promesse d'agir libéralement, si nous croyious nos intérêts ou nos institutions menacés par une majorité différente de race et de religion ; et, dans tous les cas, ce n'est pas là le moyen d'assurer la paix du pays. En posant ce principe, il faudrait dire aux catholiques du Haut-Canada qu'ils doivent être satisfaits du sort qu'on leur fait. Quand on fait une constitution, il faut d'abord régler les questions politiques et religieuses qui divisent les populations pour lesquelles cette constitution est faite, Parce que l'on sait que ce sont les différends religieux qui ont causé les plus grands troubles et les plus grands maux qui out agité les peuples dans le passé. Il faut savoir les prévenir pour l'avenir. Quand on voit un homme comme l'hon. membro (Sir N. F. BELLEAU) qui avoue que nous ne nous accordons pas avec les Irlandais, malgré la similitude de nos croyances, il est permis de prévoir des difficultés avec les populations de races et de croyances différentes. On nous dit de voter d'abord la confédération, et que les détails seront réglés plus tard ; que l'on viendra avec une mesure pour réglor ensuite les difficultés sectionnelles ou sectaires. Je veux bien croire que l'on présentera une mesure à cet effet, mais si la majorité ne veut pas l'adopter, il nous faudra donc rester avec les germes de troubles et de différends que la chambre n'aura pas pu faire disparaître? L'on demande aussi quelle espèce de gouvernement local nous aurons; mais le gouvernement n'en veut rien dire avant que la confédération ne soit votée. Quelle espèce de constitution et quel gouverneur aurous-nous? Quel gouverneur? c'est peut-être là le grand secret, car je crois que depuis quelques temps l'idée ou l'espérance d'être gouverneur est entrée dans la tête de plus d'un homme politique. Quel sera le salaire du gouverneur? De combien de membros sera composé le gouvernement local? Ce sont là autant de questions sur lesquelles nous sommes complétement dans l'ignorance et sur lesquelles le gouvernement ne veut rien dire. Et, à propos de la constitution des gouvernements locaux, est-ce que, si la maiorité du Haut-Canada veut nous imposer ses idées, nous devrons nous y soumettre? Cela ne serait juste ni pour nous ni pour le pays. L'hon. membre (Sir N. F. BELLEAU) nous a dit que nous n'étions pas sincères en demandant l'appel au peuple, parce que nous savions qu'une dissolution ne nous atteindrait pas. Ces paroles ne me surprennent pas de la part d'un homme qui n'a jamais eu l'honneur d'être le mandataire du peuple, et qui tient son siège de la faveur de la couronne : mais je ne vois pas de quel droit il nous juge de cette manière. En terminant, je proposerai l'amoudement suivant:

Que tous les mots après "Que," dans la première ligne, soient retranchés, et que les suivants leur soient substitués : " le débat sur l'adresse à Sa Majesté au sujet de l'union des colonies de l'Amérique Britannique du Nord soit remis jusqu'au temps où le gouvernement aura fait connaître à cette chambre. lo les mesures qu'il se propose de soumettre à la législature pour l'organisation des gouvernements locaux et des législatures locales dans le Haut et le Bas-Canada; 20 le projet de loi sur l'éducation qu'il se propose de seumettre au parlement actuel pour la protection des minorités dans le liaut-Canada et dans le Bas-Canada; 30 la correspondance entre le gouvernement im-périal et le gouvernement du Canada relative à la défense de la province, et quelle mesure le gouvernement doit nous proposer pour le même objet; 40 de quelle manière le gouvernement se propose de diviser, entre les provinces du Haut et du Bas-Canada, la balance de notre detse provinciale actuelle, après déduction des \$62,500,000 payables par le gouvernement fédéral, et quels seront les items assignés à chacune de ces provinces ; 50 le rapport de M. Flamme sur l'exploration du chemia de fer intercolonial."

L'Hon. M. OLIVIER.—Avant de procéder ou voter, je demanderai à l'hon. membre (Sir N. F. BELLEAU) qui a pro-